

Permanence secrétariat :

Mardi : 08h-12h

Vendredi : 14h-18h

03 85 91 56 71

www.sermesse-71350.fr

mairiedesermesse

Janvier 2021

D 673
SERMESSE

Chers administrés,

Comme annoncé dans les vœux que je vous adressais début janvier par distribution dans votre boîte aux lettres (crise sanitaire oblige), vous y trouverez cette fois-ci votre bulletin municipal dans lequel nous nous sommes efforcés de vous donner des informations concrètes mais aussi d'apporter une touche nouvelle avec le principe d'un zoom sur un sujet différent à chaque numéro. Pour ce bulletin et en tenant compte des activités saisonnières de beaucoup d'entre vous, nous évoquerons l'exploitation du bois dans la forêt. Pour les prochaines parutions, nous pensons à l'agriculture, aux artisans... Nous voulons ainsi illustrer la vie dans notre village !

Bonne lecture,

Le Maire

Alain LEGROS



Investissements 2021

La préparation du budget primitif 2021 qui sera voté au cours du premier trimestre intégrera le programme prévisionnel suivant qui pourra être ajusté en fonction d'éléments nouveaux :

- Mise en place d'un radar pédagogique rue du Doubs, qui pourra être déplacé ultérieurement en fonction de la première expérience,
- Aménagement paysager rue du Doubs au dessus des gabions et du chemin piétonnier,
- Busage et mise en place d'un trottoir rue du Doubs, en continuité des aménagements ci-dessus,
- Busage d'un tronçon de fossé au départ de la rue du Champ Gaillard. A noter que ces busages de fossé font l'objet d'un plan pluriannuel.

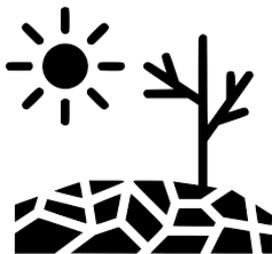
- Rénovation de l'église, après la constatation des dégâts sur le clocher de l'église causés par la tempête de janvier 2020 et la dégradation du beffroi de la cloche qui ne permet plus d'assurer une sécurité suffisante. La prise en compte par l'assurance du sinistre causé par la tempête a nécessité des démarches assez longues. Nous en sommes maintenant à la réalisation d'un audit avec l'appui de l'Agence Technique départementale et parallèlement à la recherche des subventions possibles. Cette rénovation pourra également englober des travaux liés à des infiltrations et à la vétusté de l'installation électrique.
- D'autres achats divers sont prévus : défibrillateur devant la salle polyvalente (obligatoire cette année), armoire de sécurité ignifugée pour les documents d'état-civil, table et bancs en béton pour le plan d'eau communal...

Entretien sur le territoire de la commune (domaine privé/domaine public)



La commune fait appel à un prestataire privé pour l'entretien des accotements deux à trois fois par an. Cette charge ne devrait concerner que l'entretien du domaine public (fauchage au sol, élagage des haies de la commune...). Mais cependant les travaux qui peuvent être faits pour des particuliers ne pouvant les réaliser pour diverses raisons, et profitant logiquement du passage de l'entreprise, devraient être à leur charge, ce qui n'est pas forcément le cas. **Pour rétablir une situation assurant une égalité de traitement entre tous les administrés**, la municipalité va mettre à disposition du prestataire (Entreprise Millot) un document cartographique avant sa première intervention de ce printemps afin de déterminer le **linéaire des haies** qui devra rester à la charge des particuliers. Dans ces conditions, l'entreprise devra avoir l'accord de prise en charge pour toutes les haies privées avant de les tailler. Pour faciliter l'opération, les propriétaires concernés qui ne se seraient pas mis d'accord les années précédentes avec la société Millot auront à s'inscrire en mairie avant le 15 avril .

Si vous avez des difficultés pour entretenir votre propriété, n'hésitez pas à le faire savoir pour que nous puissions trouver ensemble des solutions.



Reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle

La commune avait demandé pour l'année 2019 auprès de la préfecture sa reconnaissance en état de catastrophe naturelle, permettant aux propriétaires, qui avaient constaté des dégâts sur leurs biens suite à des phénomènes de sécheresse/réhydratation des sols, d'en faire état auprès de leur assureur. Nous n'avons pas obtenu satisfaction et les administrés qui nous avaient fait un courrier en avaient été avisés.

Après un recours auprès du tribunal administratif, nous avons poursuivi notre action, notamment en alertant notre député qui a lui-même alerté les instances nationales.

D'autres courriers nous sont parvenus pour l'année 2020 et nous venons de faire une nouvelle demande officielle auprès de la Préfecture. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur cette situation.

Recensement 2021 repoussé en 2022



Tout était prêt pour la réalisation du recensement de la population du 21 janvier au 20 février. Madame Pascaline PERNOT était désignée comme élue coordinatrice de l'opération et deux habitantes de la commune avaient été agréées comme agents recenseurs. La crise sanitaire se prolongeant, l'INSEE a finalement décidé d'un report sur la même base en 2022. Toute la préparation déjà mise en place n'est pas perdue et sera réutilisée.



Déploiement de la fibre optique

Nous l'évoquons dans le dernier bulletin : le réseau de fibre optique mis en place par le conseil départemental jusqu'à l'horizon 2023 était assez avancé dans notre secteur et nous en étions en ce début d'année au stade de la réception des travaux avec commercialisation par les fournisseurs

d'accès à internet au cours de l'année 2021. Un incident survenu le 15 janvier sur notre commune vient perturber le planning prévu : l'armoire de rue nouvellement installée à proximité de la mairie a été entièrement détruite suite à une déflagration suivie d'un incendie. L'origine de cette explosion reste à déterminer et nous suivons particulièrement ce dossier afin que l'expertise d'assurance demandée retarde le moins possible les offres commerciales.

Comment pourrez-vous profiter de la fibre ?

L'ouverture effective de la commercialisation s'accompagnera d'informations relayées de différentes façons et notamment d'une réunion inaugurale ouverte aux élus et aux habitants. Ces derniers seront informés individuellement de la possibilité de souscrire un abonnement. Vous aurez à convenir d'un rendez-vous avec votre fournisseur actuel d'accès à internet pour déterminer les conditions au raccordement de votre logement. Un technicien se déplacera chez vous pour tirer le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue (boîtier blanc pour le réseau en aérien) et la prise terminale optique à la maison. Cette prise permettra de brancher votre box au réseau.

Le coût de l'opération de raccordement du logement à la fibre dépend de la politique commerciale des opérateurs, mais il nous a été précisé que sauf circonstances exceptionnelles, les opérateurs ne facturent pas les frais de raccordement.

Même s'il est difficile d'avancer une date, nous restons toujours à Sermesse sur une perspective de commercialisation en 2021. Rappelons que le déploiement de la fibre par le conseil départemental s'échelonne jusqu'à fin 2023, notre secteur étant le plus avancé.

Règles de bon voisinage



Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral régit l'utilisation des appareils bruyants (tondeuses/taille-haies...) :

- Semaine : 8h/12h – 14h/19h
- Samedi : 9h/12h – 15h/19h
- Dimanche et jours fériés : 10 h/12h

Merci de respecter ces règles pour le confort de chacun.



« La vente de bois de la forêt communale »

Vous ne le savez peut-être pas mais les forêts représentent environ 19% de la superficie de notre village. A notre échelle, nous avons aussi notre petit poumon vert.

Parmi nos 170 hectares de forêts (publiques et privées), 15 hectares représentent la forêt communale, propriété de Sermesse, située en majeure partie sur la route menant à Toutenant.



Tous les 4 ans, sous contrôle de l'ONF, des entreprises mandatées effectuent des coupes de chênes. Cette essence de bois est utilisée pour la fabrication de meubles, de charpente...

Ces revenus réguliers sont un apport au budget de notre commune.

Il est important de comprendre qu'un chêne a besoin d'un siècle pour atteindre une taille convenable. Donc, tous les 4 ans, l'ONF sélectionne les chênes potentiels uniquement dans quelques parcelles de notre forêt communale afin de ne pas couper tous les arbres. Les jeunes chênes sont ainsi laissés afin qu'ils grandissent pour faire perdurer le cycle.

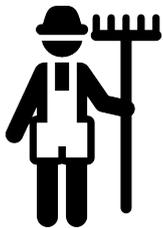
Cette vente de chênes ne serait pas possible sans le travail préalable de 6 affouagistes de la commune qui vont nettoyer la forêt de son bois blanc. (Utilisé en bois de chauffage).

Une forêt, c'est aussi un refuge pour tout le gibier (sanglier, chevreuil, lièvre...), un paradis pour les champignons (girolles, pieds de mouton, trompette de la mort, cèpes...) sans oublier toutes les plantes comme le muguet.

Au cours d'une balade, vous pourrez découvrir différentes sortes d'essence de bois : chêne, charme, tremble, acacia, bouleau, cerisier, tilleul et frêne.



Bonne promenade



Le coin des jardiniers

Taille de la vigne et des framboisiers

Il est important de tailler les vignes et les framboisiers en février/mars, période correspondant à la fin de l'hiver, avant la reprise de la végétation.

Nos conseils :

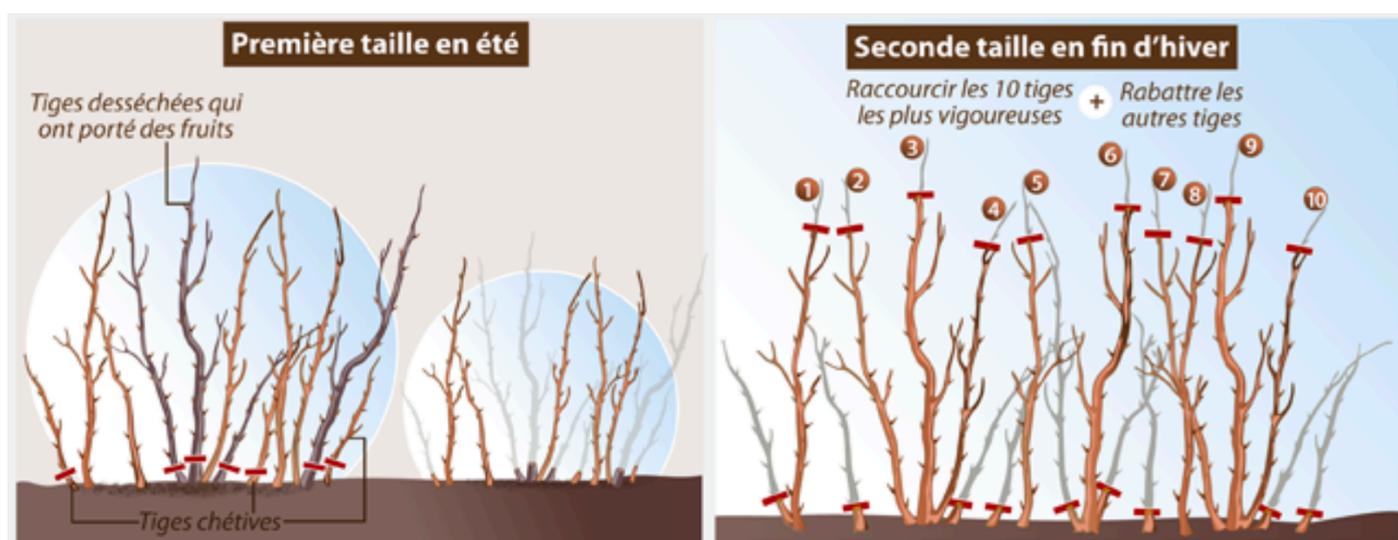
Pour la vigne, supprimer le sarment ayant porté des grappes et tailler à deux yeux (bourgeon) le sarment de remplacement suivant la variété. Par exemple, pour le Chasselat, tailler à deux yeux, pour le Muscat à trois yeux et pour le Gros bois à quatre yeux.



Pour les framboisiers non remontants, c'est-à-dire ceux qui ne fructifient qu'une fois par an, enlever les vieilles tiges (bois brun), aérer les pieds, huit à dix pousses par plant, et enlever les drageons.

Ne taillez pas la plante de plus de dix ans, remplacez-la par de jeunes plants.

Pour les framboisiers remontant, qui fructifient deux fois par an, la taille se fait en juin/juillet après les fruits.



**Cette année,
Passons tous au vert !**



Compost gratuit pour vos plantes

Plus de place dans votre poubelle

Moins d'ordures ménagères



kit complet *

**Composteur + Bioseau
en bois**

30 €

* Possibilité de livraison et formation par notre maître composteur

Pour tout renseignement, contactez notre maître composteur Aline !
03 85 87 62 34 - 06 25 04 71 46 - accueil@sirtom-chagny.fr